



**MAIRIE DE BOUGLAINVAL**

28130 BOUGLAINVAL

mairiedebouglainval@bbox.fr

☎ : 02.37.22.88.08

Fax : 02.37.22.86.25

DEPARTEMENT  
D'EURE ET LOIR  
ARRONDISSEMENT  
DE CHARTRES  
CANTON D'EPERNON

## **Information aux parents des collégiens et lycéens concernant le transport scolaire**

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, c'est la région Centre-Val-de-Loire qui aura la compétence pour assurer le transport scolaire à la place du département d'Eure et Loir.

**Qu'est-ce que ça va changer pour les familles ?**

**Tout d'abord une bonne nouvelle** : la Région prendra à sa charge les frais déboursés par les familles (hors une participation de 25 € de frais de dossier par enfant, plafonnée à 50 € par famille).

**1/ Collège** : Dès septembre, votre enfant fréquentera le collège Jean Racine de Maintenon (ou le lycée Françoise d'Aubignée), dans ce cas, c'est la Mairie de Bouglainval qui va vous délivrer la carte de transport. Pour l'obtenir, vous devez vous rendre au secrétariat de la Mairie pendant les heures d'ouverture au public (le mardi de 16h30 à 19h, le mercredi de 10h à 12h, le samedi de 10h à 12h) à compter du 4 juillet. Vous devez amener une photo de votre enfant et un chèque de 25€ établi à l'ordre du Trésor Public pour les frais de dossier. **Vous n'aurez pas d'autres frais à déboursier pour l'année scolaire.**

**2/ Lycée** : Dès septembre, votre enfant fréquentera un des lycées de Chartres, dans ce cas, vous devez inscrire votre enfant par Internet en accédant au site du Conseil Régional, à l'adresse suivante : [www.remi-centrevalde Loire.fr](http://www.remi-centrevalde Loire.fr). Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur ce site. Là aussi, le coût du transport est pris en charge par la Région (hors la participation pour les frais de dossier). Vous devrez retirer les coupons par période scolaire à la gare routière de Chartres ou chez les partenaires distributeurs (les coupons seront gratuits). **Attention !** Vous avez jusqu'au 17 juillet 2017 pour vous inscrire. Au-delà de cette date, des frais supplémentaires de 10 € par élève seront appliqués dans la limite de 20 € par famille. *Nota : Etant donné la gratuité du transport scolaire, la commune a annulé la délibération du 27/08/2010 qui prévoyait une subvention de 50 € par enfant.*

Votre enfant ne se trouve pas dans un de ces cas, vous pouvez contacter directement le service de la Région au 02 18 21 20 79 ou par mail [remi28scolaire@remi-centrevalde Loire.fr](mailto:remi28scolaire@remi-centrevalde Loire.fr).

Le Maire,

Philippe BAETEMAN